

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOULE PERLIÈRE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 12 JANVIER 2017, LEMPDES-SUR-ALLAGNON (43)

La réunion est présidée par M Pierre TABOURIN, du Service Eau Hydroélectricité et Nature de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, et animée par Samuel ESNOUF du CEN Auvergne, animateur du Plan Régional d'Actions Moule perlière Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte de la DREAL.

Le présent compte-rendu est organisé sur la base de l'ordre du jour de cette réunion et le diaporama présenté en réunion est transmis en PJ ou téléchargeable sur le site du CEN : http://www.cen-auvergne.fr/-Plans-Regionaux-d-Action-PRA,122-.html#outil_sommaire_4

Sont présents :

Emilie ARDOUIN	PNR Livradois Forez
Gilles BARTHELEMY	AFB – référent bivalves
Joël BEC	Alter Eco
Laurent BERNARD	SMAT Haut Allier
Luc BORTOLI	Fédération de pêche 63
Julien CHAMBONNIERE	DDT 63 / SEEF
Jean-Claude CHARBONNIER	DDT 43 / Service Environnement
Patrick CUMINGE	AFB - SD 43
Emilie DARNE	SICALA 43
Samuel ESNOUF	CEN Auvergne
Estelle FERRARI	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes SEHN Pôle Politiques de l'Eau
Aurélien GESELL	Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
Jacques GRIMAUD	Conseil Départemental 43
Maurice LEDRAPPIER	EDF Unité Production Centre
Hervé LELIEVRE	Crexeco
Kilpéric LOUCHE	SICALA 43
René MARTIN	AFB - SD 43
Frédéric NERI	CEN Midi-Pyrénées
Elodie PRINTINHAC	Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
William SREMSKI	AFB - Auvergne-Rhône-Alpes
Pierre TABOURIN	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes SEHN Pôle Politiques de la Nature
Eva TOUZEAU	DDT 15 / Service Environnement
Sylvain VRIGNAUD	Malacologue indépendant

Sont excusés : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Chambre d'Agriculture d'Auvergne, CRPF Auvergne, Limousin Nature Environnement, Conseil Départemental 03, Conseil Départemental 15, Conseil Départemental 63, Fédération de pêche 03, 07, 15, 42 et 43, Christian Amblard CSRPN, Gilbert Cochet, Julie Collet PNR Millevalches, Pierre-François Prévitali SMBRC, SMAD des Combrailles, ONF (DT Centre Ouest Auvergne Limousin)

I-Actualités nationales sur les Plans Nationaux d'Actions, sur le PNA Moule perlière et sa déclinaison régionale 2012-2017

En introduction à ce Comité de suivi du PNA Moule perlière, Pierre Tabourin rappelle l'organisation actuelle des PNA :

- PNA = animation nationale avec des moyens dédiés spécifiques permettant éventuellement d'organiser et d'animer un réseau d'animateurs de PRA et d'experts nationaux qui partagent leurs connaissances ;
- PRA = animation et budget plus réduit dont l'objet est d'aboutir à la réalisation d'actions concrètes, notamment en recherchant des financements complémentaires (ex : Agences de l'Eau, Collectivités....).

Sur cette base, un bilan de l'animation régionale est présenté sur l'année 2016, dont les grandes lignes sont :

- ↳ Extension de l'animation régionale à l'ensemble de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes à la demande de la DREAL sur 2016-2017. Cette extension concerne les départements de l'Ardèche et de la Loire (*les autres départements de la région n'accueillant pas la Moule perlière*).
- ↳ Relance de recherche de financement pour la mise en œuvre d'actions de prospections et de contrôles de stations sur les départements de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme (*actions proposées par CEN Auvergne*) : obtention des accords de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (*financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne déjà obtenu en 2015*)
⇒ mise en œuvre par le CEN Auvergne en 2017 et 2018 sur une douzaine de cours d'eau
- ↳ Appui et contribution aux démarches concernant la Moule perlière (sites Natura 2000, Contrats Territoriaux...) sur Ance du Nord, Dore-Dolore, Chavanon, Lignon...
- ↳ Centralisation des données d'observation Moule perlière (PNA et hors PNA) pour l'actualisation en continu de la répartition régionale ⇒ mise à disposition DREAL, DDTs
- ↳ Echanges avec les animateurs régionaux (Limousin, Bretagne, Midi-Pyrénées...)
- ↳ Elaboration à la demande de la DREAL d'un projet sur la problématique de rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau à Moule perlière : mise en place d'une Cellule d'expertise ouvrages/Moule perlière (*cf. ci-après*)

Suite à cette présentation de l'animation du PRA, Joël Bec intervient pour préciser que l'animation du PRA ne répond pas à ses attentes en termes d'échanges et de transmission d'informations techniques et précises sur cette espèce. Gilles Barthelemy confirme ce sentiment et indique qu'il serait nécessaire d'avoir un vrai temps ou espace d'échanges entre spécialistes de cette espèce.

A l'inverse, différents participants (animateurs de contrats territoriaux ou de sites Natura 2000, agents des DDT...) interviennent pour confirmer que l'animateur du PRA a répondu à leurs questions sur différents sujets sur cette espèce ou en appui aux démarches qu'ils engageaient.

Après échanges, il apparaît que les besoins et les attentes des participants peuvent être différents, notamment en fonction de leur niveau de connaissance de l'espèce. Le manque d'animation du PNA à l'échelle nationale se fait sentir et l'animation conduite dans le cadre de ce PRA n'est pas toujours assez visible et mise en perspective par rapport à une thématique concernant plusieurs autres régions.

- ↳ Après réflexion en lien avec la DREAL, il est proposé de :
 - maintenir le Comité de suivi du PRA dans sa forme et sa composition actuelle pour diffuser une information sur les actions menées en sa faveur à l'échelle régionale ;
 - favoriser l'émergence d'un « groupe technique » régional qui serait composé de personnes souhaitant disposer d'informations plus techniques ou scientifiques. Ce groupe serait constitué sur la base du volontariat des membres du Comité de suivi. Toutefois, compte

tenu du fait que la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ne dispose pas de financements complémentaires pour se substituer au manque d'animation nationale, l'animation de ce groupe d'experts régionaux ne devra pas absorber tous les crédits dédiés à l'animation régionale du PRA. Avec l'accord de la DREAL, l'animateur propose de créer et de réunir ce groupe rapidement en 2017 pour aborder des sujets techniques et des échanges approfondis.

II-Bilan des actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre du PRA

● Prospections et actualisation de données en Haute-Loire

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions du PRA Moule perlière Auvergne-Rhône-Alpes, deux actions de prospections ont pu être réalisées en 2015-2016, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de Haute-Loire, sur ce département.

● Prospections sur le Lignon (2015 et 2016) et la Semène (2016) par le SICALA :

- 5 stations découvertes sur le Lignon aval (~ 50 individus adultes au total). Linéaire occupé d'environ 5 km.
- Pas de nouvelles stations sur les affluents du Lignon amont, mais un indice (1 coquille) sur un affluent qui serait à prospector.
- Découverte de nouvelles stations sur le Lignon amont dans le cadre des suivis Natura 2000 entre le Pont de Mars et Chambon-sur-Lignon (*environ 100 individus*).
- Observation de 1 individu vivant et 3 coquilles sur la Semène (*prospections à poursuivre*).

↳ Poursuivre les prospections pour affiner la répartition de l'espèce sur ces rivières, dans le cadre de l'animation Natura 2000 ou des contrats territoriaux.

● Actualisation des données de présence sur 3 rivières de Haute-Loire par le CEN Auvergne (*le rapport d'étude de ces prospections est disponible au CEN sur demande*) :

- Prospections de l'Arzon sur 5 km sur le plateau en amont de Craponne-sur-Arzon : bonne présence de la Moule perlière avec un total de 536 individus vivants observés, population estimée entre 975 et 4 500 individus, pas de reproduction récente avérée, assez faible mortalité apparente (4 % des individus observés).
↳ Population encore assez importante sur l'Arzon, mais dysfonctionnements de la rivière marqués sur le plateau. Nécessité d'interventions de restauration coordonnées.
- Prospections du Pontajou en amont de Saugues sur plus de 1 km : seulement 16 individus vivants observés, population estimée entre 29 et 133 individus, pas de reproduction récente, mortalité apparente importante (37 % des individus observés).
↳ Population en train de disparaître sur le Pontajou. Présence de certains individus (6) dans un bief qui nécessiterait une étude précise et une éventuelle intervention.
- Prospections de la Virrange sur le plateau en amont du moulin de Freycenet à Saugues : très bonne présence aussi sur le plateau avec des concentrations importantes (par exemple 187 et 399 individus vivants sur des tronçons standards de 50 m). Sur 2 ans, 2015 et 2016, les observations totalisent 4 858 individus vivants sur la Virrange. La population est estimée entre 8 800 et 40 000 individus. La reproduction récente est avérée et la mortalité apparente est faible (3,4 % des individus observés). La limite de répartition connue a été repoussée de 1,5 km vers l'amont. Une partie du linéaire de la Virrange accueillant la Moule perlière n'a pas pu être intégré au réseau Natura 2000 en cours de reconfiguration du fait de l'opposition de certains élus locaux.
↳ **La Moule perlière est omniprésente sur la Virrange qui est une des 5 rivières majeures connues aujourd'hui pour cette espèce en France.**

● Cellule d'expertise ouvrages et Moule perlière

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRA Moule perlière Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL a confié au CEN une action spécifique pour répondre à la problématique d'articulation des réglementations « protection réglementaire de l'espèce Moule perlière et de ses habitats » et « restauration de la continuité écologique des cours d'eau ».

Cette action se limite au cours d'eau à Moule perlière identifiés en Auvergne-Rhône-Alpes et aux ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2, évalués non conformes et intégrés dans le Plan d'Action pour la Restauration de la Continuité Ecologique des cours d'eau des DDT.

La nécessité de partage des enjeux se pose notamment quand l'ouvrage n'a plus d'usage ou que le propriétaire renonce à son droit d'eau et donc que la solution de l'effacement est préconisée alors que des moules perlières sont présentes dans l'ouvrage ou à proximité immédiate ; l'effacement de l'ouvrage pouvant potentiellement impacter les populations présentes. De nombreux exemples sont connus dans toute la région : Lignon, Virlange, Dolore, Ance, Célé...

Sur la base des ouvrages recensés dans le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) de l'AFB (*lien vers le téléchargement des données : <http://www.sandre.eaufrance.fr/atlascatalogue/>*), un important travail de croisement des données actualisées d'observation de Moule perlière et des ouvrages intégrés dans le PARCE fournis par les DDT a été réalisé par la DREAL.

Pour les ouvrages où une action de restauration est prévue, la cellule d'expertise peut être mobilisée par les DDT afin de prendre les dispositions nécessaires vis-à-vis de la moule perlière.

Pour exemple, cas d'un ouvrage sur la Virlange avec un projet d'aménagement, la Moule perlière a été trouvée en amont et aval immédiat du seuil grâce à l'expertise sur site du CEN. Ces données ont été transmises au service de la DDT en charge du projet et seront à prendre en compte pour une solution adaptée de l'aménagement du seuil.

La mise en place de cette cellule pose diverses questions, en particulier de la part des représentants de l'AFB (ex ONEMA) qui sont mobilisés sur ces sujets. La DREAL précise qu'il ne s'agit pas de se substituer aux agents de l'AFB dont l'avis technique sur les projets de restauration est systématiquement requis mais bien d'accompagner les projets, de confirmer la présence ou non de la Moule perlière et si besoin d'assurer la prise en compte de la présence de l'espèce.

Il est rappelé que c'est aux DDT en charge du PARCE de mobiliser la cellule pour les projets sur les cours d'eau concernés. Si le CEN est mobilisé directement par un acteur local, il fait le lien avec la DDT concernée.

Il est constaté que ce besoin d'expertise est nécessaire, car les acteurs locaux et les DDT n'ont pas toujours la connaissance suffisante de cette espèce, de sa répartition et de ses exigences. Des besoins d'avis ou d'expertise sont exprimés pour différents ouvrages : le seuil de Sauron sur le Lignon, 5 ouvrages concernés sur la Rance et le Célé (SMBRC), 3-4 ouvrages sur la Dolore... Pour ces expertises d'ouvrages, des besoins de dérogation par rapport à la réglementation sur les espèces protégées pourraient apparaître pour certains cas d'aménagement (*cf. IV ci-après*).

Ces compléments d'information permettent de répondre aux questions posées.

Pour information, le budget et le plan de financement de cette action spécifique sur 2 ans (2016-2017) initialement prévu pour une quinzaine d'ouvrages à expertiser est de 17 840 € financés par AELB (56 %), AEAG (18 %), DREAL (26 %).

Ces trois actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre du PRA ont été engagées grâce au soutien financier des partenaires suivants :



III-Etude du bassin versant des Monts de la Madeleine (42), H. Lelièvre (BE Crexeco) et S. Vrignaud (malacologue)

Une présentation du travail de diagnostic mené sur le bassin versant du Boën et de ses affluents est réalisée par les auteurs de cette étude engagée pour le compte du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine en 2016. Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'animation d'un site Natura 2000 connu pour accueillir la Moule perlière.

S. Vrignaud et H. Lelièvre détaillent les prospections menées sur la Moule perlière pour cette étude. La population est relictuelle avec 1 seul individu vivant observé sur le Boën en 2016.

Parallèlement, l'étude portait principalement sur la caractérisation des facteurs de déclin de l'espèce sur ces cours d'eau : de nombreux paramètres physiques ont été relevés sur une quarantaine de stations pour comprendre et analyser les critères défavorables (colmatage physique, colmatage biologique, disponibilité sédimentaire et instabilité sédimentaire) à la Moule perlière sur ce bassin versant.

Il ressort de cette étude que le colmatage (tant biologique que physique) n'est pas un facteur suffisant pour expliquer la quasi disparition de la Moule perlière sur ces cours d'eau. L'augmentation de l'instabilité sédimentaire serait plutôt en cause. Des recommandations sont proposées pour favoriser la stabilité sédimentaire avec la suppression des protections de berges, le maintien des ripisylves, la création d'embâcles, le développement des forêts de feuillus, l'assainissement des eaux usées... Ce type d'étude permet une approche novatrice avec une identification des atteintes et une hiérarchisation des priorités, avec un coût modéré. Il serait intéressant de reconduire de telles études sur des rivières où la Moule perlière est encore bien présente afin d'obtenir des référentiels en vue de comparaison inter-sites et de la validation de la démarche.

Le rapport d'étude sera disponible auprès du CEN après accord du SMMM, sur demande.

IV-Problématique de dérogation pour désigner les personnes habilitées à intervenir pour déplacer ou manipuler la Moule perlière en Auvergne-Rhône-Alpes

Pierre Tabourin (DREAL) présente la réglementation sur les espèces protégées pour le cas précis de la Moule perlière et le cadre réglementaire et les procédures pour d'éventuelles dérogations en cas d'étude à but scientifique ou en cas de perturbation/destruction dans le cadre d'aménagements.

La DREAL souhaiterait qu'une liste de personnes expertes puisse bénéficier d'une dérogation scientifique à l'échelle de l'ensemble de la région et pendant toute la durée du PNA afin d'être en capacité d'intervenir rapidement sur les zones à moules perlières potentiellement concernées par un aménagement (dans le cadre de la restauration de la continuité des cours d'eau ou autre). Ainsi, ces personnes, dans le respect de la réglementation sur les espèces protégées, seraient en mesure de réaliser des suivis, voire des déplacements d'individus sur l'ensemble de la région sans nécessiter la rédaction d'arrêtés spécifiques à chaque suivi ou intervention. Mr Barthelemy précise qu'il bénéficie de cette dérogation à l'échelle nationale. Cette liste d'experts bénéficiant d'une dérogation serait à proposer rapidement avant le printemps 2017.

Ce point sur la réglementation suscite des avis de certains participants qui ne souhaitent pas que ces dérogations permettent des déplacements d'individus comme « solution de facilité » dans le cadre d'aménagements, même s'ils sont considérés comme globalement favorables à l'espèce.

S. Vrignaud précise que la survie des individus déplacés et réimplantés dans la rivière n'est pas bien connue et que ces déplacements sont de toute façon préjudiciables aux individus (perte d'une année de croissance, voire plus). Les déplacements d'individus doivent rester des solutions de dernier recours lorsque toutes les autres modalités techniques sans déplacement ont été épuisées. Par ailleurs il est rappelé qu'en site Natura 2000 une évaluation des incidences préalable est nécessaire.

La DREAL travaillera sur cette proposition de personnes habilitées début 2017, en lien avec

l'animateur du PRA.

V-Actions du PRA à mettre en œuvre en 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes

Pour conclure ce comité de suivi, l'animateur du PRA présente les principales actions qui seront menées dans le cadre du PRA en 2017 :

- Prospections et contrôles de stations dans l'Allier, le Cantal et le Puy-de-Dôme sur les principaux cours d'eau à Moule perlière en 2017-2018 pour vérifier sa présence ;
- Poursuite du suivi des deux stations mises en place sur la Virlange ;
- Poursuite de la Cellule d'expertise ouvrages, avec une douzaine d'ouvrages déjà prévus ;
- Réflexion et appui sur la proposition d'actions à mener sur la Virlange, le Pontajou, l'Arzon ;
- Poursuite des échanges entre animateurs de PRA pour favoriser une animation nationale de ce PNA (*même temporaire, 2017 étant normalement la dernière année de mise en œuvre du PNA*), pour optimiser les expérimentations et diffuser les retours d'expériences novatrices et pour organiser une 1^{ère} réunion d'échange technique à l'échelle du Massif Central (*certaines projets étant similaires sur les protocoles de suivi, l'expérimentation de recherche ADNe...*).

En l'absence de question, Pierre Tabourin remercie les participants et clôt le comité de suivi.

Le Chef de Service délégué,
Service Eau, Hydroélectricité
et Nature

Oliver GARRIGOU